



## DECISION N° 2024/021

### relative à l'acceptation de dons de livres, CD et jeux pour la médiathèque

#### La Présidente de la Communauté de Communes du Gévaudan

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 054/2021 du 15 septembre 2021 du Conseil communautaire, donnant délégation à la Présidente pour la durée de son mandat des compétences dévolues à l'organe délibérant à l'exception des domaines visés à l'article L5211-10 du CGCT

Vu la proposition faite par des particuliers de faire un don de livres et jeux à la médiathèque

#### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : D'accepter le don suivant au profit du fond de la médiathèque :

#### LIVRES

<u>TITRE</u>	<u>AUTEUR</u>
Montagnes d'une vie : mémoires	Walter Bonatti
L'assemblée des animaux	Filelfo
Gagner aux échecs même quand on débute	Marie Laforêt
Une semaine sur deux	Pacco
Du bon sens dans notre assiette : ce que nous avons oublié de nos ancêtres chasseurs cueilleurs	Berthou
Le château des étoiles : 3 tomes	Alex Alice
Comme un oiseau	Sara Fenykova
Vive la danse	Didier Levy
Les indomptés	Blutch
Mon petit cahier Yoga	Elisabeth Jouanne
Mythes et légendes du monde 2 volumes	
Qui est le coupable ?	Pascal Prévot
Dans la forêt tropicale	
Dune 3 volumes	Frank Herbert
La citadelle Hyponéros	Pierre Bordage
Terra Mater	Pierre Bordage
Les guerriers du silence	Pierre Bordage
Le serpent et la lance : 3 tomes	Hub
Yojimbot	Sylvain Repos
The ex-people : 2 tomes	Stephen Desberg
L'ennemi du genre humain. Vol:1	Alain Ayroles ; Richard Guérineau
Les cahiers d'Esther 3 volumes	Riad Sattouf
Nuit étoilée	Jimmy Liao
L'art de la guerre	Jacobs
Esquizofrenia	Nicolas Giral

#### JEUX

<u>TITRE</u>	<u>FABRICANT</u>
Lirodingo	
Calculodingo	

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

Communauté de Communes du Gévaudan, 4 rue des Chazelles - 48100 MARVEJOLS - Tél. : 04.66.32.38.41. - Fax : 04.66.42.61.54.  
Mail : [accueil@cc-gevaudan.fr](mailto:accueil@cc-gevaudan.fr) - Site : [www.cc-gevaudan.fr](http://www.cc-gevaudan.fr)

Le loto Montessori des animaux de Balthazar	
La chasse aux gigamons	
Imhotep le duel	
101 : Le match	

**Article 3 :** Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Lozère
- Monsieur le Trésorier de Marvejols
- Madame La Présidente certifie que la copie de la présente décision a été publiée sur le site Internet de la Communauté de Communes

Fait à Marvejols, le 25 juin 2024

La Présidente,  
**Patricia BREMOND**

**Certifié exécutoire compte tenu :**

- de la transmission en Préfecture
- en date du 28/06/2024
- de la notification ou publication
- en date du 28/06/2024



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**REÇU EN PREFECTURE**

Siege Social - Pôle d'Activités du Gevaudan, 4 rue des Chazelles - 48100 MARVEJOLS - Tél. : 04.66.32.38.41. - Fax : 04.66.42.61.54.

Le 28/06/2024

Mail : [accueil@cc-gevaudan.fr](mailto:accueil@cc-gevaudan.fr) - Site : [www.cc-gevaudan.fr](http://www.cc-gevaudan.fr)

Application agréée E-legalite.com